

## FINANCES

### OBJET

#### Groupe de travail ministériel, lignes directrices de gestion

Madame la présidente,

Nous commencerons notre intervention par des points relatifs à la forme.

D'abord les points positifs : la **CFDT** et la **CFTC** Finances espèrent que l'organisation logistique de ce GT permettra d'échanger en tenant compte de l'expertise de tous.

Mais les conditions matérielles du dialogue social apparaissent d'un autre âge. Nous en voulons pour preuve le fiasco de la réunion handicap. Pour espérer s'entendre, il faut d'abord pouvoir s'écouter. Nous sommes las des audios interminables, de piètre qualité technique, qui ne respectent pas le mode opératoire convenu entre les fédérations et le Secrétariat général. Il existe pourtant aujourd'hui des outils performants de communication. Rien n'empêche les administrations des MEF de se les approprier.

Ainsi, vous respecterez les représentants des personnels, vous éviterez de discriminer, de par leur état de santé, des participants en leur permettant de suivre les réunions en visio, vous contribuerez un peu plus à l'égalité professionnelle femme homme en permettant à des militantes éloignées géographiquement de participer aux réunions dans des conditions acceptables.

S'agissant des lignes directrices de gestion (LDG), il nous paraît d'abord nécessaire de faire un retour – un bilan serait encore prématuré – sur les LDG Mobilités.

La **CFDT-CFTC** constate en préalable que toutes les directions n'ont pas respecté les orientations prévues par les LDG ministérielles. La crise ne peut expliquer à elle seule les errements constatés. L'ensemble des organisations syndicales avaient dénoncé la vitesse à laquelle ont été menés les travaux sur les LDG mobilités.

Il en résulte d'indéniables problèmes de mise en œuvre dans les directions. Mais, ne soyons pas hors sujet, c'est bien la philosophie même des LDG mobilités qui pose problème. Tous les ingrédients sont réunis pour expliquer la situation actuelle : l'absence de lisibilité des mouvements couplée à la généralisation du profil /choix sans critères objectifs, auxquelles s'ajoutent les retards de déploiement des outils informatiques. Les agents sont pour le moins perturbés, quand ils ne sont pas scandalisés et ils en sont les premières victimes...

Voici quelques exemples marquants :

- La DGFIP n'a pas communiqué en temps utiles aux agents les informations prévues par les LDG, et encore moins aux OS. Des réunions ont été organisées avec les élus de la DGFIP, mais ni à la douane, l'INSEE et la CCRF
- Des agents ont subi les règles normalement applicables au profil, alors qu'ils relevaient du tableau de mutation.
- Aux finances publiques, nombre d'agents risquent de connaître leur affectation tardivement, du fait des erreurs dans certains mouvements et aussi du second round au niveau du département, lui aussi prévu sans CAP
- Des agents titulaires se voient non affectés sur des résidences pourtant attribuées à des stagiaires
- Au sein de notre ministère, des agents se voient refuser de poursuivre leur mobilité inter-directionnelle, y compris sur des postes vacants

La **CFDT-CFTC** demande donc la révision des LDG mobilités, mais également un dispositif de vérification de conformité

Venons-en maintenant aux LDG promotions. La **CFDT-CFTC** constate que votre projet de texte, très théorique, s'inspire en grande partie des LDG mobilités. Il reste toutefois très flou sur la déclinaison pratique, laissant le champ libre à une large interprétation des Réseaux voire même des directions locales.

Vous avez tenté d'y intégrer des critères de choix/sélection, éléments que nous réclamons toujours sur les mobilités au profil. Mais sans CAP, comment s'assurer de la réalité de cette objectivation quand les faits nous démontrent souvent que la subjectivité et le fait du prince règnent en maîtres ?

Franchement, à part l'administration, qui peut encore croire que les promotions sont un levier managérial au regard des taux de promotions de ces dernières années ? On est davantage dans un loto que dans un exercice de reconnaissance de la valeur des agents. Combien d'agents méritants n'obtiennent jamais de promotion ? C'est plutôt aujourd'hui une machine à démotiver !

De même, la **CFDT-CFTC** constate que votre projet de texte fait l'impasse sur certaines dispositions prévues par la loi. A ce titre, il manque tout un pan de l'article 12 du décret LDG, notamment la prise en compte des parcours en dehors de nos administrations. Votre projet n'omet cependant pas de remettre le couvert sur la médiation et nous y sommes toujours opposés

Quant à la prise en compte de la mobilité comme critère positif dans la sélection des agents, elle a fait long feu. Au regard de notre expérience, nous savons pertinemment que les directeurs favorisent souvent "les écuries locales".

Pour conclure, la loi de transformation de la Fonction publique est aujourd'hui toujours plus décriée.

Les LDG mobilités, votre projet sur les LDG promotions, mais aussi les choix arbitraires sur l'ordonnance congés, les modalités d'attribution des primes ont un effet délétère sur les collectifs de travail. Un sentiment d'injustice se développe renforcé par la fin des CAP qui permettaient un examen collectif des situations.

Aujourd'hui les agents sont isolés face à l'administration. C'est ce que vous cherchiez mais vous constaterez rapidement les limites de l'exercice. Les OS sont des tiers de confiance et en matière de ressources humaines, nous finirons par vous manquer.